



# Procès verbal

## POLE D'ARBITRAGE - CDA / CDPA Réunion du 10 juin 2023 - PV N°9

**PRESENTS** : MM. Jonathan BLONDY (Président) - Benjamin HAUTIER (secrétaire de séance) - Mmes Nathalie LONGUEVILLE - Marie Line BLAY (représente le Président du District) - MM. Julien BEAUGIER (représente le Président du District) - Christophe BESSON - Daniel BOCQUIER - José DA SILVA - Victor DELACOUR - Quentin DELANNES - José DI PIERRO - Pascal GRAULIÈRE - Jean Marc LALET - Raphaël MAFFIOLETTI - Patrick MATTENET (représente le Président de l'UNAF) - Bruno RONGIERAS - Aubin SOLER.

**INVITES** : MM. Eric BELLANDI (Président de la CDA Lot-et-Garonne) - Vincent CARON (chargé de mission Corrèze) - Lucas MARLIER

**EXCUSES (motifs)** : MM. Eric LACOUR (Assemblée Fédérale) - Quentin BERTHELET (raison professionnelle) - Patrick BUFFIERE - Mathieu DE MATOS - Camille KHIAL - Rui Manuel MARTINS PAIS - Gilles THOMAS (engagement associatif) - Grégory MOREAU (raison familiale)

### PRÉAMBULE REGLEMENTAIRE

La Commission Départementale de l'Arbitrage a été régulièrement et légalement convoquée par mail officiel émanant du secrétariat du District (NotiFoot) afin de se réunir ce samedi 10 juin 2023 à 9h00. L'ordre du jour prévoyait la validation des classements de fin de saison 2022/2023.

### OUVERTURE PAR JONATHAN BLONDY

Jonathan BLONDY souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il présente les personnes invitées, à savoir Eric BELLANDI, Président de la CDA 47, avec qui le Pôle Arbitrage effectue régulièrement des échanges, et Vincent CARON, chargé de mission du District de la Corrèze qui souhaite se rapprocher de la Dordogne afin de s'investir à l'avenir, notamment avec les stagiaires.

Sont excusés Eric LACOUR pris par l'Assemblée Générale de la Fédération, Patrick BUFFIERE retenu par les 50 ans du club du FC ATUR, Quentin BERTHELET pour des engagements professionnels, ainsi que Camille KHIAL, Gilles THOMAS et Mathieu DE MATOS qui sont occupés par leurs engagements associatifs. Enfin, Grégory MOREAU était ce jour pris par des engagements familiaux.

Il remercie José DA SILVA et Rui MARTINS-PAIS d'avoir représenté le Pôle Arbitrage à la réunion de l'UNAF du vendredi 9 juin 2023.

### ÉTUDE ET HOMOLOGATION DES CLASSEMENTS DES ARBITRES DE DISTRICT (voir annexe par catégorie)

- L'ensemble des membres du Pôle Arbitrage concernés par les classements en tant qu'arbitres de District ne prennent pas part aux échanges, étant concernés par les classements. Il en est de même pour les observateurs sur leur catégorie d'observation 2022/2023.

- La circulaire de début de saison relative aux critères d'observation a été transmise aux arbitres le 08 septembre 2023, affichée et présentée lors de la soirée de rentrée du 03 septembre 2022. Elle est également disponible dans l'espace officiels de tous les arbitres.

- La circulaire de fin de saison relative aux classements a été transmise aux arbitres le 28 février 2023 et publiée sur le site institutionnel du District Dordogne Périgord.

- L'ensemble des observations ont été réalisées permettant d'établir les classements de fin de saison. Un premier contrôle des observations a été effectué par Quentin BERTHELET et par Jonathan BLONDY, seuls membres du Pôle Arbitrage 24 à avoir eu accès aux notes pendant la saison 2022/2023 (membres indépendants non observateurs des poules de catégorie).



# Procès verbal

- L'examen théorique a été corrigé par Quentin DELANNES, en double regard avec des membres du Pôle Arbitrage, non concernés par les catégories, en amont de la réunion de CDA de ce samedi 10 juin 2023. Une seule copie n'a pas été corrigée par Quentin DELANNES, à savoir celle de son épouse, Mathilde DELANNES. Ce dernier profite des échanges pour exposer les axes de progression en théorie et les points qui feront l'objet d'un axe particulier sur la saison 2023/2024.
- La note « Investissement » a été établie par Benjamin HAUTIER, en double regard avec Jonathan BLONDY en amont de la réunion de CDA de ce samedi 10 juin 2023.
- Un dernier contrôle a été effectué en double regard lors de la réunion de CDA de ce samedi 10 juin 2023.
- Jonathan BLONDY présente donc l'ensemble des classements aux membres présents, en prenant le temps de détailler chacun d'entre eux.
- Sur la catégorie D2, un débat s'instaure sur la situation de la catégorie D1. Aux vues des effectifs cibles calculés, avec 16 arbitres sur la catégorie D1, la projection actuelle amènerait l'effectif à 15 arbitres. Par conséquent, il est donc acté de classer Pascal GRAULIÈRE et Steve SABATIER en catégorie D2 avec la mention « réserviste ». Ils seront bien observés dans la catégorie D2.
- Un échange s'engage sur le nombre d'absence des Départemental 3 Promotionnels lors des tests théoriques. La moitié ne se sont pas présentés, ce qui est regrettable puisque la démarche d'être promotionnel est de leur ressort. Il va être envisagé un ajout au Règlement Intérieur en 2023/2024. Une absence non excusée au test théorique de fin de saison empêcherait l'arbitre de candidater à une promotion sur la saison suivante (uniquement sur la catégorie D3, les autres étant sujettes de façon obligatoire aux observations).
- Après quelques discussions, et à l'unanimité des membres ayant pouvoir de débat, les classements définitifs sont votés. Ils seront soumis à validation du Comité de Direction du District Dordogne Périgord, conformément à l'article 11 du Statut de l'Arbitrage.

## DESIGNATIONS DES FINALES DE CHAMPIONNAT

Jonathan BLONDY propose les désignations des finales de championnat, toutes issues des classements précédemment homologués. Celles-ci se déroulent dimanche 18 juin 2023 sur les installations de Château l'Evêque.

### Départemental 2 – JS CHÂTEAU L'EVEQUE / FC PÉRIGORD CENTRE 2 :

A la vue des classements homologués, le trio suivant est proposé et validé à l'unanimité :

Central : Silvio BARTOLOMUCCI

AA1 : Mathilde DELANNES / AA2 : Raphaël MAFFIOLETTI

4ème arbitre : Marie France PIANEZZOLA

### Départemental 3 – AS CHAMPCEVINEL / AS COURSAC :

A la vue des classements homologués, le trio suivant est proposé et validé après un vote :

Central : Sylvain LESSENOT

AA1 : Ludovic TIGOULET / AA2 : Émeline NIERICHLO

4ème arbitre : Adel DHEMNI

### Départemental 4 – FC BELVES / CS LEGUILLAC :

A la vue des classements homologués, le trio suivant est proposé et validé à l'unanimité :

Central : Aliou BA

AA1 : Mikaël DEVOS / AA2 : Julien EHRISMANN

4ème arbitre : José DI PIERRO

## PRÉPARATION DE LA SAISON 2023/2024

### Rappel des chiffres



# Procès verbal

La saison 2022/2023 s'achèvera donc à 192 arbitres dont 172 désignables. Pour rappel, cela représente en deux saisons une hausse de 10 %, allié à un rajeunissement des catégories, et une hausse de quasiment 50 % du nombre de Jeunes Arbitres District à cette date.

## **Projection sur les effectifs**

Afin de se projeter sur les effectifs, une consultation a été faite par mail au mois de février 2023. Quelques arbitres ont annoncé souhaiter prendre du recul sur la fonction (arrêt ou année sabbatique).

En Départemental 1, Kouider AICHOUBA a annoncé son arrêt. La CDA le remercie pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage durant toutes ces années. La porte restera toujours ouverte s'il souhaite s'investir sur d'autres fonctions à l'avenir, ou revenir à l'arbitrage. Christophe LOZACH et Rui Manuel MARTINS-PAIS ont demandé une année sabbatique pour la saison prochaine.

En Départemental 2, Jérémie CLOFF a demandé une année sabbatique.

En Départemental 3, Olivier THOMAS a annoncé son arrêt. La CDA le remercie pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage durant toutes ces années. La porte restera toujours ouverte s'il souhaite s'investir sur d'autres fonctions à l'avenir, ou revenir à l'arbitrage. Frédéric CHARETTE et Gabriel BOURNAZEL sont mutés professionnellement.

Concernant les arbitres régionaux, Quentin BERTHELET (R1) et Mathieu DE MATOS (R1) ont annoncé leur arrêt. Sylvain MENARD (R1) a demandé à prendre une année sabbatique, de même que Camille KHAL (R3)

## **Affectation des stagiaires**

Benjamin HAUTIER présente les propositions d'affectation des stagiaires pour la saison prochaine.

Christophe DUMONT, détecté en cours de saison, fait l'objet d'une Promotion Accélérée directement à l'échelon D2. Celle-ci a été validée par l'observation d'aptitude effectuée par Quentin DELANNES. Il sera intégré au Pôle Promotionnel en 2023/2024 s'il le souhaite aux vues du potentiel détecté.

Quinze arbitres seront affectées à la catégorie Départemental 3 dont trois qui seront suivis pour la qualité des rapports d'accompagnements, et qui seront d'office placés dans la catégorie D3 Promotionnels.

Sept seront affectés en tant que Jeune Arbitre de District, dont quatre qui intégreront le Pôle Promotionnel.

Enfin, dix-huit verront leur statut de stagiaire prolongé en raison d'un besoin d'accompagnement sur le début de saison 2023/2024. Une nouvelle catégorie leur sera attribuée en cours de saison.

## **Organisation de la CDA**

Suite à la démission de Gilbert BOSSE en cours de saison, il est proposé la nomination d'Aubin SOLER aux côtés de Benjamin HAUTIER sur la Vice-Présidence de la CDA. La proposition est validée à l'unanimité.

Les désignations jeunes seront assurées par Victor DELACOUR et Bruno RONGIERAS à la rentrée.

Il va être proposé l'intégration à la CDA de Lucas MARLIER en tant que formateur et membre du Pôle Jeunes. Une ou deux intégrations supplémentaires pourront être envisagées. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion plénière, début juillet.

## **Observations 2023/2024**

Un mail a été adressé pour sonder les observateurs 2022/2023 sur leur volonté de poursuivre la mission. Dix ont validé leur renouvellement pour l'année prochaine. Le Pôle Arbitrage enregistre également l'arrivée de Quentin BERTHELET, Mathieu DE MATOS et Arnaldo DOS SANTOS (sous réserve de poursuite ou non de l'arbitrage) en tant que nouveaux observateurs.

Certains observateurs ont exprimé des desiderata particuliers sur leur catégorie d'affectation. Cette répartition sera effectuée début juillet lors de la prochaine réunion plénière de CDA.

## **Planning 2023/2024**



# Procès verbal

- L'ensemble du planning a été réfléchi et va être envoyé au Pôle Arbitrage pour validation, lors de la prochaine réunion plénière de CDA. Quelques dates clés doivent être d'ores et déjà actées.
- Le séminaire D1/D2/AA sera organisé le 2 septembre 2023 avec comme pilote Quentin DELANNES. Le lieu sera prochainement validé. Le lendemain matin sera organisé le stage des D3P/D3NP et Stagiaires Seniors. Camille KHAL et Grégory MOREAU piloteront cette échéance.
- La soirée de rentrée sera organisée le vendredi 8 septembre, dans un lieu à définir. Il est envisagé une salle de type amphithéâtre (Boulazac, Bassillac par exemple). Jonathan BLONDY a en charge cet évènement.
- Les observateurs bénéficieront d'un stage le dimanche 10 septembre, conformément à leurs demandes de le faire en début de saison. Ce moment de partage sera l'occasion de leur apporter les attendus et exigences du Pôle Arbitrage pour cette nouvelle saison. Quentin BERTHELET aura en charge son organisation.
- Les soirées d'échange avec les clubs seront organisées les mardi 12 et 19 septembre, respectivement avec les clubs de D1 et D2/D3/D4, et avant que les championnats ne débutent. Jonathan BLONDY pilotera ces évènements. Enfin, la formation des arbitres bénévoles de clubs se déroulera le 29 septembre. José DA SILVA et Aubin SOLER s'occuperont de cette formation.
- Trois Formations Initiales en Arbitrage sont prévues. Elles se dérouleront toutes au siège du District Dordogne Périgord. Les dates ont été validées lors d'une réunion à Puymoyen, après échange avec Pieric MODOLO, en amont.
- Les formateurs doivent être définis avant fin juillet et adressés à l'IR2F. En fonction des agendas des formateurs présents, voici l'ébauche. Les formateurs en italique et en gras restent à confirmer :  
FIA1 – 15/17 septembre : Vincent CARON et **Quentin BERTHELET**  
FIA2 – 17/19 novembre : Benjamin HAUTIER et Jonathan BLONDY.  
FIA3 – 23/25 février : Benjamin HAUTIER et **Quentin DELANNES**
- Concernant le Pôle Promotionnel, un appel à candidature va être effectué sur tout le mois de juillet, avec validation des arbitres retenus lors de la CDA plénière d'août 2023. Trois stages seront proposés, le 21 octobre 2023, le 13 janvier 2024 et le 17 mars 2024 (stage final avec examens). La validation des candidatures sera probablement prévue par la Commission Régionale d'Arbitrage avant le 1er avril 2024.
- Un échange s'installe sur plusieurs dates. Le stage Jeunes (titulaires et stagiaires) et Féminines, piloté par Victor DELACOUR, Pascal GRAULIERE et Bruno RONGIERAS sera positionné le samedi 2 mars 2024, avec le même format que cette saison (stage et activité de cohésion). La soirée de fin de saison et remise du Fair-Play est à planifier également, en concertation entre Jonathan BLONDY, Patrick BUFFIERE et Eric LACOUR. Il est demandé que la date soit décidée par Eric LACOUR, avec l'accord de l'UNAF 24. Le Pôle Arbitrage fera en fonction de ce choix.

## PAROLE AUX FAMILLES

### **Julien BEAUGIER et Marie Line BLAY (représentent Eric LACOUR, Président du District) :**

- Julien BEAUGIER exprime son plaisir d'être présent à la CDA de ce jour. Le Comité Directeur est présent avec deux membres aujourd'hui, démontrant de l'intérêt porté par l'instance au Pôle Arbitrage. Les demi-finales du Championnat National U17, organisées à Boulazac, se sont très bien déroulées. Pour les finales de coupes se déroulant le 11 juin 2023, toutes les personnes montrant leur carte d'ayant droit bénéficieront de l'entrée gratuite, comme les arbitres exerçant, qui bénéficient en plus d'une invitation complémentaire. Il félicite enfin les arbitres sélectionnés sur les différentes finales.
- Marie Line BLAY souhaitait être présente pour voir comment fonctionne le Pôle Arbitrage. Aux vues de cette réunion, elle constate le gros travail effectué. Elle remercie les arbitres, qui, cette saison, ont joué le jeu en envoyant les rapports demandés aux commissions régaliennes, dans les temps impartis et avec la plus grande réactivité.



# Procès verbal

Elle fait néanmoins remonter le manquement en matière d'appel des joueurs, constaté à plusieurs reprises. Jonathan BLONDY lui répond que les arbitres devront outre leurs droits faire appliquer leurs devoirs, et notamment l'appel. Un rappel à ce sujet leur sera fait lors de la soirée de rentrée. Elle termine en remerciant le Pôle pour son accueil bienveillant.

Jonathan BLONDY remercie les deux membres pour leur présence constructive et leur volonté de connaître la façon de vivre et de travailler de l'équipe.

## **Point CDPA par Benjamin HAUTIER :**

Trois FIA ont été réalisées avec 43 stagiaires formés. 193 accompagnements ont été réalisés cette saison (209 en 2021/2022). Le Pôle Arbitrage remercie l'ensemble des accompagnateurs qui se sont investis cette année auprès de ces nombreux nouveaux sifflets.

Une dotation va être offerte par la CRA et la LFNA aux accompagnateurs ayant réalisé le plus grand nombre d'accompagnements. Par conséquent, Ludovic CUBERTAFON, Sylvain LESSENOT, Rui Manuel MARTINS PAIS, Bertrand MENARD et Jérôme POTIER recevront à la rentrée une parka.

L'intégration de Vincent CARON à la CDPA sera proposée pour 2023/2024, en provenance du District de la Corrèze, où il était impliqué aux côtés de Damien CHASTANG.

## **Patrick MATTENET (représente le Président de l'UNAF) :**

Patrick MATTENET revient rapidement sur la réunion de l'UNAF24 de la veille. A cette occasion, il réaffirme avoir souligné l'excellent travail effectué au quotidien par les membres du Pôle Arbitrage (travail de gestion quotidienne des arbitres - désignations, observations, formation, évolution de 10 %, rajeunissement de la moyenne d'âge etc.). Il évoque le fait qu'avec l'échange et la communication, on parvient, malgré des désaccords, à des consensus et à une évolution positive des relations. Il met en avant ces valeurs que le Pôle Arbitrage applique à merveille.

Le soutien aux arbitres est le rôle principal de l'UNAF24 et l'association aura toujours à cœur de remplir cette mission.

## **Eric BELLANDI (Président de la CDA47) :**

Eric BELLANDI remercie le Pôle Arbitrage 24 pour l'invitation et a pu observer le fonctionnement général, lui donnant quelques idées pour l'arbitrage lot et garonnais. Il met en avant le fait que les problématiques rencontrées sont les mêmes dans les deux territoires.

Concernant les échanges, les retours sont excellents et la CDA47 est favorable au renouvellement de l'opération sur 2023/2024. Le nombre de matchs concerné devrait être augmenté et étalé sur la saison.

## **Vincent CARON (Chargé de mission Corrèze) :**

Il remercie le Pôle Arbitrage 24 pour son invitation. Il est agréablement surpris de la transparence dans les échanges et le travail fait, ce qu'il trouve extrêmement plaisant. Il serait heureux de pouvoir apporter son aide aux arbitres du Département.

## **TOUR DE TABLE**

- Raphaël MAFFIOLETTI est heureux d'être présent pour cette réunion. Il fait remonter le fait que certains arbitres ont exprimé une incompréhension sur certaines désignations et met en avant le manque de cohésion entre les arbitres, notamment en D1, et souhaiterait que davantage se rendent compte du travail effectué. Il trouve qu'il serait bon d'inviter à tour de rôle les arbitres en réunion du Pôle Arbitrage.

En réponse, Christophe BESSON et Quentin DELANNES proposent qu'un représentant de chaque niveau soit là lors des réunions plénières afin de pouvoir faire remonter les attentes des arbitres et redescendre les informations (un rôle de délégué en quelque sorte). L'idée est notée et va faire l'objet d'une réflexion.



# Procès verbal

- Lucas MARLIER est ravi d'avoir pu aider l'arbitrage départemental sur la seconde partie de saison.
  - Pascal GRAULIERE revient sur le stage Féminin régional qui a été très apprécié par l'ensemble des filles présentes. Il regrette également l'état d'esprit négatif et critique de certains arbitres, déplorant le manque de cohésion au sein de certains effectifs.
  - Bruno RONGIERAS exprime sa satisfaction dans la gestion des jeunes, et il remercie Victor DELACOUR et Lucas MARLIER. Le Pôle Jeunes est plutôt récent, a pu connaître des loupés, mais cela permettra d'améliorer certains points pour 2023/2024. Les finales se sont bien passées, sans polémiques arbitrales et il s'en réjouit. Il termine en évoquant le fait que Lou-Ann TEILLOUT est désignée ce jour sur une finale régionale Féminines en tant qu'arbitre assistante le dimanche 11 juin 2023.
- Jonathan BLONDY en profite pour rappeler que Victor DELACOUR a également officié sur la finale de barrage d'accession aux U17 Nationaux il y a peu, reconnaissance de son investissement depuis de longs mois.
- Victor DELACOUR exprime les mêmes ressentis sur la gestion de l'effectif jeunes et la formation pour sa première saison au sein de la CDA.
  - José DA SILVA ressent toujours ce même plaisir à travailler pour l'arbitrage, remercie Patrick MATTENET de ses mots de la veille lors de la réunion de l'UNAF24 et regrette les polémiques créées par certains arbitres. Il exprime sa fierté de faire partie de la famille du Pôle Arbitrage.
  - Jean Marc LALET rebondit et appuie sur les mêmes points. Les problématiques sont les mêmes au niveau des éducateurs malheureusement. Le bénévolat devient difficile. Par ailleurs, il sera heureux de pouvoir accompagner à nouveau des stagiaires, mission qu'il a apprécié sur cette fin de saison 2023/2024.
- Jonathan BLONDY remercie Jean Marc LALET pour son œil d'éducateur, très pertinent notamment dans l'optique du rapprochement des familles du football.
- Quentin DELANNES remercie Victor DELACOUR sur l'aide apportée à la formation cette saison, ainsi que l'ensemble des formateurs investis.
  - Aubin SOLER remercie l'ensemble de l'équipe pour le travail effectué.
  - Nathalie LONGUEVILLE continuera d'assurer la gestion du planning de la CDA en lien avec Pieric MODOLO.
  - Daniel BOCQUIER évoque une demande de modification de désignation adressée au Pôle Désignations la semaine précédente. Jonathan BLONDY confirme avoir reçu une demande par SMS, demande refusée. Concernant les suspensions données à plusieurs arbitres, Daniel BOCQUIER apporte des compléments d'information. Un premier a été sanctionné dans sa fonction de dirigeant, le second pour des mots blessants envers un dirigeant et le troisième a été suspendu pour des propos injurieux.

Jonathan BLONDY clôture la réunion en remerciant l'ensemble des membres pour les échanges de qualité et le travail effectué durant cette saison, dans une ambiance amicale et franche. Il souhaite que la dernière saison du mandat se déroule sous les mêmes hospices.

Il a un petit mot à l'attention d'Ingrid NIERICHLO qui passe ce week-end les tests théoriques et physiques de la Fédération pour intégrer le corps des assistantes en Division 2 Fédérale. Le Pôle Arbitrage lui souhaite la réussite à ces tests, réussite qui viendrait récompenser son investissement depuis deux saisons, et offrirait à la Dordogne une arbitre au blason bleu blanc rouge.

Dernier mot pour José DI PIERRO, qui a le courage de reprendre un club à LA CHAPELLE GONAGUET, ainsi qu'à Jean Marc LALET, nouveau Président de l'ENTENTE GRIGNOLS VILLAMBLARD.

Le Président,  
Jonathan BLONDY

Le Secrétaire de séance,  
Benjamin HAUTIER

### ANNEXE 1 – CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 1 « THIERRY MALKI »

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les trois notes sur le terrain, soit 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés. Conformément aux circulaires, le dernier arbitre classé est rétrogradé.

\* Arbitre affecté à la catégorie « Départemental 2 » ayant le statut de réserviste en cas de besoin d'arbitre en D1

	HAUTIER	BOCQUIER	VERNET	TOTAL TERRAIN	THÉORIE	NOTE RI	NOTE INVEST.	NOTE GLOBALE / 80	NOTE SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
BARTOLOMUCCI	14,20	17,70	18,00	49,90	7,83	8,00	2,00	67,73	16,93	1	D1 CANDIDAT R3
MAFFIOLETTI	14,20	16,80	18,80	49,80	7,95	7,00	1,50	66,25	16,56	2	D1
SOLER	14,10	18,20	15,60	47,90	6,98	8,00	2,00	64,88	16,22	3	D1
BESSON	14,80	16,50	16,40	47,70	6,50	7,00	2,00	63,20	15,80	4	D1
IMENARD	14,50	16,80	17,10	48,40	6,28	6,50	2,00	63,18	15,80	5	D1
GANDAIS	13,90	17,10	15,60	46,60	6,03	8,00	2,00	62,63	15,66	6	D1
GRANDCOIN	14,50	17,50	18,70	50,70	5,88	5,00	1,00	62,58	15,65	7	D1
MIGNOT	14,30	16,50	16,80	47,60	5,85	7,50	1,50	62,45	15,61	8	D1 CANDIDAT R3
KHALDI	13,60	15,80	16,10	45,50	7,03	7,00	2,00	61,53	15,38	9	D1
ETCHART	13,30	17,80	15,50	46,60	7,58	6,50	0,50	61,18	15,30	10	D1
GONTHIER	13,40	14,90	15,60	43,90	6,95	7,00	2,00	59,85	14,96	11	D1
BECK	13,40	15,70	16,10	45,20	6,85	6,00	1,00	59,05	14,76	12	D1
GRAULIERE	13,10	13,90	17,00	44,00	5,03	7,00	2,00	58,03	14,51	13	D2*
AICHOUBA											D1 - Saison gelée - Blessure
DA SILVA Jo	13,20	/	15,30	28,50	6,63	8,00	2,00				D1 - Saison gelée - Article 3.56 du RI
LOZACH											D1 - Saison gelée - Blessure
MARTINS PAIS											D1 - Saison gelée - Blessure

## ANNEXE 1 – CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 2

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les trois notes sur le terrain, soit 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les points Bonus relatifs au test physique est également additionné à la note finale. Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés. Conformément aux circulaires, les arbitres classés premier et deuxième, hors Promotions Accélérées ou candidatures régionales sont promus. L'arbitre classé dernier est rétrogradé.

\* Arbitre affecté à la catégorie « Départemental 2 » ayant le statut de réserviste en cas de besoin d'arbitre en D1

	DA SILVA	LADOIRE	RHODDE	TOTAL TERRAIN	THÉORIE	NOTE RI	NOTE INVEST.	BONUS TEST PHYSIQUE	NOTE TOTALE SUR 80	NOTE TOTALE SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
LESSENT	16,90	16,20	16,80	49,90	8,63	6,50	2,00	4,00	71,03	17,76	1	D1 Promotion accélérée
NIERICHLO	16,20	17,50	17,70	51,40	6,53	7,50	1,25	4,00	70,68	17,67	2	D1
DHEMINI	17,00	15,20	18,20	50,40	7,05	6,50	2,00	4,00	69,95	17,49	3	D1 Promotion accélérée
RONGIERAS	15,90	18,10	16,90	50,90	7,70	8,00	2,00	1,00	69,60	17,40	4	D1
SABATIER	17,00	15,80	17,50	50,30	7,55	6,00	1,50	1,00	66,35	16,59	5	D2*
RICARD	14,50	13,80	16,70	45,00	7,03	7,00	1,50	4,00	64,53	16,13	6	D2
PONS	12,70	14,60	17,00	44,30	6,18	8,00	2,00	4,00	64,48	16,12	7	D2
BELMON	15,20	14,90	15,60	45,70	6,63	6,50	1,50	4,00	64,33	16,08	8	D2
CUBERTAFON	15,90	14,70	16,30	46,90	3,90	6,50	2,00	4,00	63,30	15,83	9	D2 Circulaire minimum théorique
ELAORF	15,00	13,40	15,80	44,20	4,48	6,00	2,00	4,00	60,68	15,17	10	D2 Circulaire minimum théorique
CARRIER	11,50	14,50	13,20	39,20	7,83	7,00	2,00	4,00	60,03	15,01	11	D2
ROBIDOU	15,20	13,70	15,30	44,20	6,23	7,00	1,50	1,00	59,93	14,98	12	D2
LEUJEUZ	13,10	14,90	15,00	43,00	7,48	4,00	1,00	4,00	59,48	14,87	13	D2
MORTASSAGNE	14,90	16,20	12,40	43,50	7,68	5,50	1,25	1,00	58,93	14,73	14	D2
VIGNERON	11,20	14,80	14,70	40,70	7,80	7,50	1,50	1,00	58,50	14,63	15	D2
CHARETTE	11,00	12,70	15,80	39,50	5,43	2,50	1,00	0,00	48,43	12,11	16	D3
CLOFF												D2 - Saison gelée - Blessure



## ANNEXE 1 – CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 3 PROMOTIONNELS

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les deux notes sur le terrain, ramenées à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDDA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

Conformément aux circulaires, les arbitres classés aux trois premières places, hors Promotions Accélérées, sont promus.

	BOSSE	CLOFF	TOTAL TERRAIN/40	TOTALE TERRAIN/60	THÉORIE	NOTE RI	NOTE INVEST.	NOTE TOTALE SUR 80	NOTE TOTALE SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
BA	16,60	16,10	32,70	49,05	5,08	7,00	2,00	63,13	15,78	1	D2
EHRSMANN	18,50	14,40	32,90	49,35	5,53	4,00	1,75	60,63	15,16	2	D2
PEREZ	17,60	14,30	31,90	47,85	5,13	1,50	1,50	55,98	14,00	3	D2
FUSTINONI	17,80	15,90	33,70	50,55	0,00	3,00	1,25	54,80	13,70	4	D3 - Circulaire Minimum théorique
LAVERGNE	16,30	14,50	30,80	46,20	2,43	4,00	1,50	54,13	13,53	5	D3 - Circulaire Minimum théorique
ROBERT	12,80	14,20	27,00	40,50	4,05	7,00	2,00	53,55	13,39	6	D3 - Circulaire Minimum théorique
COQUELET	16,30	15,40	31,70	47,55	0,00	3,00	1,75	52,30	13,08	7	D3 - Circulaire Minimum théorique
NEBOUT	13,00	13,40	26,40	39,60	0,00	7,50	2,00	49,10	12,28	8	D3 - Circulaire Minimum théorique
OUDANE	12,70	13,80	26,50	39,75	0,00	5,50	2,00	47,25	11,81	9	D3 - Circulaire Minimum théorique
OUSSENI	11,70	14,50	26,20	39,30	0,00	5,00	1,50	45,80	11,45	10	D3 - Circulaire Minimum théorique
DENNI	13,50	13,70	27,20	40,80	0,00	3,00	2,00	45,80	11,45	11	D3 - Circulaire Minimum théorique
FOUCHET	9,20	12,50	21,70	32,55	2,58	7,00	1,50	43,63	10,91	12	D3 - Circulaire Minimum théorique
LACHAUD	10,70	11,80	22,50	33,75	3,83	4,50	1,50	43,58	10,90	13	D3 - Circulaire Minimum théorique
CHATARD		16,10									D3 - Indisponibilité prolongée
BENTEJAC	14,80										D3 - Saison gelée - Blessure
DA SILVA Ju											D3 - Saison gelée - Blessure
ROUX		9,40									D3 - Non classé - Abandon D3P

## ANNEXE 1 – CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 3 NON PROMOTIONNELS

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.  
Est prise en compte la note de l'observation conseil, ramenée à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

	OBSERVATION CONSEIL	TERRAIN /60	THÉORIE	NOTE RI	NOTE INVEST.	NOTE /80	NOTE /20	CLASSEMENT	OBSERVATION AFFECTATION 23/24
DI PIERRO	14,20	42,60	4,85	8,00	2,00	58,45	14,61	1	
ZGHAL	15,10	45,30	3,03	7,00	2,00	58,33	14,58	2	
MARTINEZ	14,00	42,00	7,40	5,00	1,00	55,40	13,85	3	
JOUIN	14,30	42,90	3,10	6,00	1,50	53,50	13,38	4	
THOMAS	14,70	44,10	0,00	6,50	1,50	52,10	13,03	5	Arrêt annoncé
LEMARCHAND	16,00	48,00	0,00	4,00	0,00	52,00	13,00	6	
BUFFIERE	14,20	42,60	3,25	4,00	1,50	51,35	12,84	7	
NIDHOIRI	12,00	36,00	3,58	7,00	2,00	48,58	12,15	8	
RABEAU	12,60	37,80	2,70	6,00	2,00	48,50	12,13	9	
SAULLIERE	12,50	37,50	6,50	2,00	2,00	48,00	12,00	10	
DOMIERACKI	10,10	30,30	5,15	8,00	2,00	45,45	11,36	11	
GRAND	11,60	34,80	3,38	5,00	2,00	45,18	11,30	12	
BOURNAZEL	13,80	41,40	0,00	3,00	0,50	44,90	11,23	13	
LATIOUI	13,10	39,30	0,00	4,00	1,00	44,30	11,08	14	
HOUAMADI HALIMI	11,40	34,20	1,55	4,50	2,00	42,25	10,56	15	
MUET	12,70	38,10	0,00	3,50	0,50	42,10	10,53	16	
SUBRENAT	12,30	36,90	0,00	2,00	2,00	40,90	10,23	17	
FAUQUE	12,20	36,60	0,00	3,50	0,50	40,60	10,15	18	
ROUX	9,40	28,20	2,50	5,00	1,00	36,70	9,18	19	
AIMONT									Blessure
BORETTAZ									Spécifique AA

## ANNEXE 1 – CLASSEMENT ARBITRES ASSISTANTS 1

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les deux notes sur le terrain, ramenées à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDDA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

Conformément aux circulaires, l'arbitre classé à la dernière place, hors Promotions Accélérées, est rétrogradé.

	OBSERVATION 1	OBSERVATION 2	TOTAL TERRAIN	TERRAIN /60	THÉORIE	NOTE RI	NOTE INVEST.	TOTAL SUR 80	TOTAL SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION AFFECTATION 23/24
DELANNES	16,50	14,80	31,30	46,95	6,53	7,50	1,50	62,48	15,62	1	R3
TIGOULET	15,50	15,90	31,40	47,10	6,03	7,00	1,50	61,63	15,41	2	R3
PRADELOU	16,60	13,90	30,50	45,75	6,65	7,00	2,00	61,40	15,35	3	R3
ROCHE	14,50	14,40	28,90	43,35	5,73	6,50	2,00	57,58	14,40	4	R3
LABROUSSE	12,70	14,30	27,00	40,50	8,43	6,50	1,50	56,93	14,23	5	R3
TINDER	14,90	16,60	31,50	47,25	0,00	4,50	1,25	53,00	13,25	6	R3
PEYROU	14,00	11,20	25,20	37,80	6,20	7,00	1,50	52,50	13,13	7	D1

## ANNEXE 1 – CLASSEMENT ARBITRES ASSISTANTS 2

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les deux notes sur le terrain, ramenées à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

Conformément aux circulaires, l'arbitre classé à la dernière place, hors Promotions Accélérées, est rétrogradé.

	OBSERVATION 1	OBSERVATION 2	TOTAL TERRAIN	TERRAIN /60	THÉORIE	NOTE RI	NOTE INVEST.	TOTAL SUR 80	TOTAL SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION AFFECTATION 23/24
DEVOS	15,90	13,00	28,90	43,35	5,12	6,00	2,00	56,47	14,12	1	R3
DAVID	14,90	11,70	26,60	39,90	5,53	8,00	20	55,43	13,86	2	D1
DOYEN	12,10	15,30	27,40	41,10	4,78	6,00	1,25	53,13	13,28	3	D1 - Circulaire Minimum théorique
TASSIC	13,70	12,20	25,90	38,85	5,15	7,00	1,50	52,50	13,13	4	D1
RAYNAUD	15,50	13,80	29,30	43,95	0,00	5,50	1,50	50,95	12,74	5	D1 - Circulaire Minimum théorique
PIANEZZOLA	15,50	11,90	27,40	41,10	0,00	7,50	2,00	50,60	12,65	6	D1 - Circulaire Minimum théorique
DEGRACE	11,70	15,20	26,90	40,35	0,00	1,00	1,25	42,60	10,65	7	D1 - Circulaire Minimum théorique